M. Branquart dit que si l'on soumet 0 fr. 40 ça ferait environ 8,500 fr. par an.

M. Dertelle. — On ne fait pas d'opposition pour voter 50,000 fr. de plus que 40,000 fr. on dirait qu'on va manger Roubaix.

M. le Maire. — On a besoin vous dis-je de veiller aux intérêts de la ville, il ne faut pas d re qu'on a pu proposé 0 fr. 50.

M. Derzelle. — Vous avez tort de parler ainsi, il faut d'abord défendre les ouvriers.

Le Conseil termine la discussion en votant 0,50 cent. d'augmentation à tous les ouvriers.

Une discussion analogue et aigre s'engage au sujet d'augmentation des employés de la condit on publique.

Le conseil adopte le classement et la mise en état de v ablité des rues Alfred de Musset, de Mons, et Beaumarchais, le prolongement et la construction d'un aqueduc au boulevard de Cambrai, le classement et la mise en état de viabilité provisoire des rues Ingres, Carpeaux, de l'amiral Courbet.

M. Renaut demande de faire passer le chef des travaux dans la rue du Luxembourg qui est dans un triste état.

Le citoyen Coupez prend la parole et d t qu'en ce qui concerne l'établissement du fl télégraphique d'Anvers à Roubaix, cela e t du ressort de la Chambre de Commerce et prétend que l'on s'occupe trop souvent de questions qui l'intéresse, bconclut à ce que la chambre de commerce ait un budget, et qu'elle soit démocratisée.

M. Wilfart émet le vœu qu'un groupe d'écoles soit installé dans le quartier de l'Entrepôt. Cette question est renvoyée aux commis ons.

Le huis-clos est prononcé.

La séance est levée à 11 heures 05.

Société industrielle et commerciale de Roubaix. — Par arrêté préfectoral en date du 5 mai 1893, notifié en la forme administrative par M. le maire de Roubaix le 18 du même mois, la Société industrielle et commerciale de Roubaix, a été autorisée, sur le vu de ses statuts et sur l'avis favorable de l'administration municipale de Roubaix.

Un exemplaire des statuts sera remis incessamment à ch cun des membres de la Société qui n'avait eu en leur avant l'accomplissement des formalités administratives.

On se rappelle que le bureau de la société s'est transporté à Lille le 23 février dernier afin de remettre les statuts entre les mains de M. le Préfet et a rapporté de cette entrevue les meilleures assurances.

Club des Mêli-Mêlo. — Les sociétaires sont prié d'assister à la réunion au local de la Renard, boulevard Gambetta, aujourd'hui soir à 8 heures précises, pour une communication importante.

N. B. — Il ne sera pas envoyé de convocation.

Union des Trompettes. — Nous apprenons que cette société part en soir, samedi, par le train de 8 h. 31, pour participer au grand concours international de Cateau, où elle est inscrite en division supérieure.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

La société le Bief, établie chez Gustave Delmère, rue du Tilleul, rappelle aux amateurs colombophiles son concours sur Douai, le lundi de la Pentecôte, 22 mai.

20 fr. de prix d'honneur. Un beau lapin sera joué par une poule à 10 centimes.

Mise en panier de 6 heures à 8 heures du matin.

Ce concours sera joué par zones de la Fédération de la société l'Avenir du Tilleul de 1881.

Fête de la Pentecôte. — Deux grands concours, offerts par « l'Union fédérale colombophile » — Samedi 20 mai 1893, inscription et mise en panier de 3 à 6 h. 1/2 du soir, au siège de la Société « l'Eclair », établie chez Charles Deposseter, rue Voltaire, au Coil de Four, pour le concours de Chantilly (175 kilomètres). Prix d'honneur 300 fr. Répartis en 10 prix de 10 fr. aux 10 premiers pigeons et 20 prix de 5 francs aux 20 suivants, soit 30 prix d'honneur.

— Dimanche 21 mai 1893, inscription et mise en panier de 3 à 6 h. 1/2 du soir au siège de la Société « St-Martin », établie chez M. Vanderiede, rue du Rome, derrière la gare, pour le concours de Clermont, 155 kilomètres. Prix d'honneur 150 fr. Répartis en 10 prix de 10 fr. aux 10 premiers pigeons et 10 prix de 5 fr. aux 10 suivants, soit 20 prix d'honneur.

Plus 1 fr. 50 par pigeon. Les pigeons à 0,50 c. participent aux prix d'honneur. Poule unique à 0,25 c. Poule à 0,50 c., 1 prix par 50 inscriptions. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc double et soudée (J. Rossor). Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné on reconnu par la Fédération (Vandenbosche). Convoyeur M. Joseph Dedecker.

Avis. — Pour la bonne marche des concours et aussi pour éviter les encombrements, la Commission de l'Union fédérale invite M. M. les amateurs à venir inscrire leurs pigeons de bonne heure.

A partir de 8 heures : plusieurs bureaux fonctionneront.

COMBATS DE COQS

Lundi 22 mai, m 3/5 mort pour 30 francs, paire de plaisir à 15 francs, chez M. Joseph Delhay, cabaret du Bon Ménier, boulevard de Metz. 7. Ancienneman chemin des Coutelux. Contre les Amis Réunis, de Mouvaux ; 3 vieux et 3 poules, de nombreux paris sont déjà ang gés.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 Mai

Le Conseil municipal a tenu hier soir sa deuxième séance de la session ordinaire de mai.

La réunion est ouverte à 8 h. 45 sous la présidence de M. Hassebroucq, maire. Vingt-trois conseillers étaient présents.

M. Masure-Six, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dern ère séance.

Démission d'un membre du conseil municipal

M. le maire communique au conseil la démission de M. Jaburn, conseiller municipal.

Les membres du conseil municipal en exercice est réduit à 34.

Le conseil donne acte.

M. Gréns fait remarquer que beaucoup de machines à coudre modèles n'assistent jamais aux réunions, et il se demande s'il n'y aurait pas lieu de les remplacer par d'autres.

Demande d'augmentation

Le conseil renvoie à la commission des finances une nouvelle demande de Mme Vve Deschamps, sollicitant allocation d'une somme de 300 fr. pour donner des représentations théâtrales qu'elle se propose de donner pendant la saison prochaine à la salle des fêtes de la place Leverrier.

Échange d'un terrain rue de Paris

La proposition d'achat ou d'échange d'un terrain situé rue de Paris, renvoyé à l'examen de la commission des Finances soulève des observations de M. Tack, concernant l'ancien bureau d'octroi qui reste abandonné et sert de refuge aux rôdeurs.

Caisse d'épargne

Le Conseil, sur la proposition du maire, renvoie à sa prochaine séance le renouvellement du tiers des membres directeurs de la caisse d'épargne.

Les membres dont les pouvoirs expirent et qui sont tous rééligibles sont MM. François Masurel Jongjez. Lombard, Salembier, Desombre Dumortier.

Renvoi à la Commission des finances, deux demandes du comité des directeurs de la caisse d'épargne sollicitant : 1° l'établissement d'une rampe à gaz et fourniture gratuite du gaz, pour éclairage du nouvel hôtel, lors des fêtes publiques ; 2 la fourniture du gaz au prix des établissements communaux, c est à dire à 18 centimes le mètre, sans prime.

Institut Colbert

Le Conseil approuve un rapport du maire, relatif à des aménagements à l'Institut Colbert.

Demandes de subventions

Sont renvoyées aux commissions compétentes les demandes de subventions formées par les sociétés ou syndicats : Fanfare du Pointel (nouvelle demande pour vêtements d'uniforme) société des France-Tireurs du Nord, demande de subvention annuelle de 500 fr. ; Orphéon d'orchestrenia, demande d'augmentation de subvention.

Usine à gaz

M. le maire donne lecture d'un rapport très détaillé sur le règlement définitif du litige pendant entre la Ville et l'entrepreneur de la construction de l'usine à gaz.

Après avoir statué sur un certain ordre d'autres questions portées à l'ordre du jour, le Conseil municipal se constitue en Comité secret pour examiner des demandes de conditions de famille.

La séance publique a été ouverte ensuite et on a passé au vote pour le renouvellement des Commissions permanentes.

Le dépouillement a pris plus d'une heure.

A minuit, M le maire proclame les résultats. La composition des commissions n'a guère été modifiée ; toutefois la commissions des finances a été renforcée de trois membres ; ce qui fait qu'elle se compose actuellement de six membres au lieu de sept.

Un fait saillant à noter, c'est l'exclusion de la commission des travaux du citoyen Delpin et Dumortier. Il n'a obtenu que six voix. il ne laissait partie que du cette seule commission. Le citoyen Delpin à Dumortier partageant les sentiments des collectivistes Internationalistes de Roubaix, le conseil a voulu réagir contre les tendances anti-patriotiques que ce parti politique cherche à propager.

Avant de lever la séance, M. le maire a donné lecture d'une lettre de M. Dron expliquant que hier soir la Chambre n'avait pu assister à la séance d'hier et ne pourrait sans doute assister à la prochaine, et elle devait avo r lieu vendredi prochain.

Après un échange d'observations, on décide que la prochaine réunion aura néanmoins lieu vendredi, quitte à convoquer le conseil municipal extraordinairement à brève échéance et M. Dron a été prié de M. Dron.

La séance a été levée à minuit 5.

Commission internationale des eaux. — La Commission internationale des eaux s'est réunie hier après-m di à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing. Roubaix était représenté par MM. Careile, maire ; Lepers, Branquart et Trannoy, adjoints.

Les délégués de la commission qui ont récemment accompli un voyage à Amsterdam pour voir le type de machines élévatoires employées ont rendu compte de leur mission.

M. Honoré Colson a présenté le rapport qu'il avait été chargé d'établir. — Un constructeur assistait à la réunion, de même que M. Binet, directeur du service des eaux.

La foudre. — Pendant l'orage qui a éclaté jeudi vers 11 heures du matin, la foudre est tombée sur un poteau télégraphique du boulevard Gambetta, en face le Bon-Louis. Un fil a été volatilisé et le poteau en partie fendu. Des ouvriers maçon qui travaillaient à une maison en construction rue de la Tossée ont été renversés sur des planches du lieu échaffaudage par suite de la commotion, mais n'ont eu aucun mal.

Les marchands indéficats. — L'affaire de tromperie sur la quantité de marchandise vendue, relaxée à la charge de la veuve Pinet, qui tient un étal aux Halls, et qui livrait de la margarine au lieu du beurre qu'on lui demandait, nous remet en mémoire les faits relatés à la charge de certains marchands indélicats, et à ce propos nous devons déclarer que nous sommes dépassé de la vérité en disant que dans les jugements prononcés pour tromperie ou vente à faux poids. Ces jugements comportaient l'affichage à un nombre déterminé d'exemplaires tant aux Halls qu'au domicile des débitants. Or, jamais l'affichage n'a eu lieu.

Comment cela se fait-il?

Vols de laines. — Jeudi, dans la matinée, Mme Maes, cabaretière, rue du Calvaire, prévint l'agent de sûreté Lecafette qu'une de ses locataires, une fille F..., qui avait pour amant un ouvrier teinturier avait dans sa chambre une certaine quantité d'échevaux de laine filée de différenies nuances, paraissant être le produit de vol.

Une perquisition opérée amena en effet la découverte d'échevaux d'un poids total de 7 kilos à 6 fr. la k log.

Le matin même la fille F... était accompagnée de son amant, qui avait un paquet sous le bras.

M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement, ouvrit aussitôt une enquête et fit rechercher l'amant qui n'était fait, le matin même, remettre son salaire dans l'établissement où il travaillait.

L'agent Derveaux, le retrouva dans la soirée, gris de boissons et fut déroulé. Interrogé hier, il reconnu la laine trouvée dans la chambre de sa maîtresse, comme étant le produit de vol commis par lui chez deux de ses patrons.

Il ajoute n'en avoir jamais vendu mais qu'il avait l'intention de le faire. L'enquête a en effet établi que le matin même il avait présenté la laine en vente au prix de 2 fr. 75 à un fabricant de bonneterie M. C..., qui avait refusé.

L'individu a été maintenu en état d'arrestation et sera transféré aujourd'hui à Lille. C'est un nommé Jean-Louis Dasnez, âgé de 22 ans, né à Cambrai. Il dit n'avoir jamais été condamné. Sa maîtresse, la fille F.. a été laissée en liberté.

Vol d'une montre. — M. Gustave Grenu, demeurant à Roncq, rue des Chatelhustins, travaillant à une maison de colinstruction au boulevard de Metz, avait placé sous son manteau sa montre en argent dans le grenier. Quand vers 4 heures il alla pour prendre son gouter, il ne retrouva plus sa montre ni son *manlette*.

Il a déposé plainte entre les mains de M. le commissaire de police du ter arrondissement.

La montre valse porte le numéro 46,867.

Mouveaux. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal de Mouveaux s'est réuni jeudi soir, 18 courant en session ordinaire de mai.

La séance est ouverte à 7 heures 45, sous la présidence du maire, M. Vancoppenolle, quinze conseillers sont présents.

Compte administratif. — M. le rapporteur annoncé donne lecture du compte administratif pour l'exercice 1892, qui s'établit ainsi : Recettes ordinaires : 85,283 fr. 78 ; recettes extraordinaires : 11,030 fr. 20 au total 46,604 fr. 18.

Dépenses ordinaires : 30,623 fr. 46 ; dépenses extraordinaires 7,847 fr. 36 ; au total 38,470 fr. dépenses 6,521 fr. 92, ensemble 44,992 fr. 61.

L'exercice se solde par un excédent, en recettes de 761 fr. 57 qui, ajouté au reliquat de l'exercice 1891, 1190 fr. 15 et aux reliquats des exercices antérieurs forme un excédent de 1952 fr. 72.

Cet excédent n'est pas entièrement disponible, ainsi que le fait remarquer M. Vincent qui dit que dans cette somme de 18,068 fr. est comprise celle de 6 108 fr. qui appartient au budget spécial des chemins vicinaux.

M. le maire. Il y a aussi la subvention pour l'hospice-logement complet-ie-dedans.

M. Vincent demande si l'on ne pourrait prendre une délibération par laquelle on solliciterait, de pouvoir disposer des 6,108 fr. des chemins vicinaux, à suivre chose, le pavage de la rue Carnot par exemple.

M. le secrétaire-rapporteur. L'année dernière on a essayé de l'affecter aux chemins vicinaux, il n'y a pas de moyen.

La mairie dit que quelques communes ont fait des demandes analogues sans résultat. Toutefois, une commune de l'arrondissement de Lille a obtenu que l'intérêt du reliquat soit affecté à l'exercice suivant.

Une discussion s'entame à propos de la rue Carnot, et M. Louis Carlier fait remarquer que la voirie est longue à l'arrondissement de Lille qui ne devrait donc se donner les moyens et les ressources nécessaires pour faire des travaux de la section de savoir de l'où pourrait installer la recette des postes.

On dit que maintenant les terrains vacants en sur le point de l'être et on échange des vues à ce sujet.

M. le Maire dit qu'on pourrait et l'on se trouve dans la nécessité de refaire la toiture d'une partie de la mairie appartenant à M. Masurel.

M. Vincent, en fait d'occuper tout d'abord pour si l'on peut trouver parmi ceiles qui sont à Roubaix, le fait remarquer que le lycée de la mission destinée à la recette des postes se sera à la charge de la commune que pendant 18 mois. Dans ce cas, on ne pourrait pas utiliser le lycée, lequel le dernier qui ne pourrait pas utiliser le lycée, lequel le dernier qui ne pourrait pas utiliser le lycée, lequel le dernier qui